



RÉSEAU NATIONAL | TRANSACTIONS
COMMERCES & ENTREPRISES

HONORAIRES PROCOMM AVIGNON 2025*

ACHAT/VENTE

8% HT DU PRIX DE VENTE SI INFÉRIEUR À 200 000 € HT

7% HT DU PRIX DE VENTE SI COMPRIS ENTRE 200 001 € ET 600 000 € HT

6% HT DU PRIX DE VENTE SI COMPRIS ENTRE 600 001 € ET 1 000 000 € HT

5% HT DU PRIX DE VENTE SI COMPRIS ENTRE 1 000 001 € ET 2 000 000 € HT

4% HT DU PRIX DE VENTE SI COMPRIS ENTRE 2 000 001 € ET 3 000 000 € HT

3% HT DU PRIX DE VENTE SI SUPÉRIEUR À 3 000 001 € HT

LOCATION

30% DU LOYER ANNUEL HT À CHARGE PRENEUR MAXIMUM

15% DU LOYER ANNUEL CHARGE BAILLEUR ET 15% CHARGE PRENEUR

CESSION DE DROIT AU BAIL

10% DU PRIX DE VENTE AVEC UN MINIMUM DE 5000 €

FONDS DE COMMERCE

10% DU PRIX DE VENTE AVEC UN MINIMUM DE 5000 €

REDACTION DU BAIL

ENTRE 300 € ET 1500 €

ETAT DES LIEUX

1000 € MAXIMUM

** Les honoraires mentionnés correspondent au montant maximum pouvant être appliqué.*